ABONNEMENT

Saumur: Un aa 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8 Poste:

A SAUMUR, Au bureau du Journai ou en envoyant un mandat

sur la poste,

et chez tous les libraires.

on s'abonne:

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

RÉSERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payous sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au burcau du journai la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés no sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS A L'AGENCE HAVAS

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 SEPTEMBRE

UNE REPONSE

Pour répondre à ceux des journaux républicains qui ont prétendu que le programme constitutionnel de Monsieur le Comte de Paris n'était pas autre chose « que la Constitution impériale de 4852 », nous ne saurions mieux faire que de reproduire la page suivante écrite à ce sujet par M. Auguste Boucher dans le Correspondant :

« Certains républicains ont assimilé le programme constitutionnel de Monsieur le Comte de Paris au statut constitutionnel de Louis-Napoléon. « C'est la Constitution impériale de 1852 », s'est écrié l'un de leurs journaux, et tous les autres ont répété cette sentence non moins fausse que sommaire.

» Eh bien l il n'y a dans ces mots qu'une de ces formules plus ou moins seventes que les partis composent mensongèrement pour être confiées à la mémoire du populaire ignorant et crédule qui ne les vérifie pas. Il est indubitable pourtant que la Constitution dessinée par Monsieur le Comte de Paris ne ressemble pas plus à celle de 1852 qu'à celles de 1830 ou de 1814, ou de 1791. Louis-Napoléon, en 1852, établit le régime plébiscitaire: il ne veut pas seulement que sa Constitution soit ratifiée par un plébiscite, il décrète qu'il faudra un plébiscite pour la modifier; il se réserve « le droit de faire appel as people » quand il lui pleire. Il se déclare e responsable devant le peuple français ». Seul, il a l'initiative des lois; seul, il négocie les traités de commerce; seul, il choisit les personneges « qu'il juge convenable d'élever à la dignité de sénateur »; seul il nomme les présidents et viceprésidents des Chembres; seul, il nomme les maires et il les prend, s'il le veut, « bors du conseil municipal ». Les ministres ne dépendent pas de lui; ils n'ont la responsabilité que devant lui ; a point de soliderité entre eux »; ils ne peuvent pas être députés; le Parlement ne les interpelle pas.

Quant aux Chambres, leur puissance législative est plus qu'inégale : le Sénat peut seul proposer une modification du statut constitutionnel; il a, par privilège, ses lois spéciales, les « sénatus-consultes », lesqueis ne sont pas soumis au Corps législatif; il met les ministres en accusation; les pétitions ne s'adressent qu'à lui. Le Corps législatif ne jouit d'aucun de ses pouvoirs. Il vote l'impôt, il est vrai; mais il ne vote le budget que « par ministère », non par chapitres, et le gouvernement se réserve la faculté d'opérer des virements. Le Sénat n'a pas de séances publiques. Le Corps législatif n'a pas de tribune et peut « se former en comité secret ». Quoi d'analogue entre cette Constitution et celle de Monsieur le Comte de Paris? Est-ce que le programme de Monsieur le Comte de Paris énonce une seule loi constitutionnelle identique à celle-là? Que s'il sait, lui aussi, restreindre les abus du régime parlementaire, ce n'est pas avec la rigaeur excessive de Louis Napoléon. Il laisse à la nation un ensemble de libertés raisonnables et nécessaires que lui ôtait le dictateur de 4852, et parce qu'il est plus libéral avec la démocratie, il est aussi plus équitable. Par a a agricion en la pit a.

Loi de finances du Comte de Paris

On sait comment, dans son programme, Monsieur le Comte de Paris remédie aux

crises budgitaires dont l'Etat et le pays souffrent de plus en plus, sous le régime actuel de la République.

La loi de finances devient une loi ordinaîre. Le Parlement règle une première fois et définitivement toutes les dépenses permanentes qui sont nécessaires, obligatoires, et qu'on ne peut réduire ou supprimer sans désorganiser tout le service, non seulement du gouvernement, mais de la patrie et de la société. Le vote du Parlement, au lieu de s'exercer annuellement sur la totalité du budget, ne s'appliquera plus, chaque année, qu'à ceux des crédits budgétaires qu'il faudra modifier.

Cette réforme si rationnelle, si hardiment et si ingénieusement sage, a scandalisé certains républicains qui se croient des libé-

En vain leur a-t-on cité l'exemple de l'Angleterre qui a « consolidé », dans son budget, un tiers de ses dépenses, bien que ses institutions et les conditions mêmes de sa vie historique donnassent à son gouvernement que stabilité particulière. Nos républicains n'ont pas voulu se laisser convaincre.

Citons-leur donc l'exemple de leur deuxième République.

La Constitution de 1848 autorissit le Parlement A a consentir » les impositions indirectes « pour plusieurs années ». Ses articles 46 et 47 reproduisaient cet article 49 de la Charte de 1814 : « L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirecles peuvent l'être pour plusieurs années. »

On le voit : le principe financier que Monsieur le Comte de Paris se propose de mettre en pratique dans le budget de la Monarchie future, paraissait juste en soi aux républicains de 1848. Plaise aux républicains de 1887 de ne pas l'oublier!

Encore l'Élection des Deux-Sèvres

Eh bien! Depuis trois semaines les républicains annonçaient la « debandade » du parti monarchique et sa défaite radicale dans les Deux-Sèvres. On disait même que les « Instructions » de Monsieur le Comte de Paris sersient un « coup de massue ». dont le candidat conservateur ne se relèverait pas. Il paraît que rien de semblable ne s'est produit et que les prophètes de malheur en ont été pour leurs frais.

Comparons les chiffres: M. Goiraud est élu par 39,120 voix contre M. Aymé de la Chevrelière qui en a 37,444. Différence

En avril 4886, M. Georges Richard, republicain, l'emporte sur M. Taudière, conservateur: mais il y a un écart de 3,444 suf-

frages entre les deux candidats. En 4887, la différence et donc beaucoup moiadre entre les deux adversaires. Qui est-ce qui en bénéficie? Évidemment le candidat conservateur. Encore une ou deux élections comme celles-là et les républicains perdront dans les Deux-Sèvres le terrain qu'ils n'ont conservé qu'au prix d'efforts laborieux et d'une pression officielle éhontée, toujours efficace quand il ne s'agit que d'une élection partielle.

Il est donc permis d'envisager l'avenir avec confiance. L'élection des Deux-Sèvres, ne l'oublions pas, a une signification perticulière. Elle a lieu au lendemain de la publication des Instructions de Monsieur le Comte de Paris; M. Aymé de la Chevrelière ala pas mis son drapeau dans sa poche; il l'a arboré ouvertement et a abandonné le

terrain purement conservateur pour se placer sur le terrain monarchique. Il a déclaré que « la monarchie peut seule ramener dans notre cher pays la paix et la prospérité », et 37,444 électeurs out donné une approbation absolue à ses paroles. Il est donc permis de dire que ceux qui ont voté pour M. de la Chevrelière l'ont fait en connaissance de cause et que ce n'est point à l'aide de subterfuge que le candidat de l'opposi-tion a réussi à gagner leurs suffrages. Le reproche de dissimulation qui a été fait, à maintes reprises, aux membres de la minorité, n'aura pas désormais sa raison d'être, et tous ceux qui brigueront un mandet législatif s'offriront aux électeurs dans les mêmes conditions que l'honorable candidat des Deux-Sèvres. Ainei les monarchistes pourront se compter, et il est permis de croire que leurs recrues seront nombreuses.

Le suffrage universel n'aime ni les complications ni les problèmes. Il recherche volontiers les solutions simples et pratiques. La grande force de Monsieur le Comte de Paris, c'est d'avoir su le comprendre et se placer sur un terrain répondant à cette aspiration.

Voilà pourquoi nous voyons dans l'élection de dimanche un symptôme consolant. Autrement forte est la petite armée qui a suivi M. Aymé de la Chevrelière au scrutin, que celle de M. Goiraud où nous retrouvons toutes les fractions du parti républicain. M. Goiraud, durant toute la période électorale, a mis son habileté à dénaturer le véritable caractère de son élection; pour les uns, radical; pour les autres, modéré. Beaucoup de républicains qui ont voté pour lui sont dans la plus parfaite ignorance de ses opinions, et il est assuré par conséquent d'avance de faire un certain nombre de mécantents. Mais l'équivoque ne peut durer éternellement. Le nouveau député sera contraint à la Chambre de prendre position au centre ou dans la gauche avancée et de froisser ainsi les sentiments d'une partie de

ses électeurs. La majorité républicaine du 4 octobre s'est formée par le procédé Goiraud. On sait à quelle irrémédiable impuissance elle est réduite. Quand un parti est contraint de se servir de pareils stratagèmes, il est bien près de sa fin. C. DENOYEL.

Les Scandales du Jour

Commentant, dans l'Espérance du Peuple, les scandales récents dont s'entretient la presse, notre excellent confrère, M. Martin, s'exprime en ces termes:

« Ces pauvres gens (les républicains) ont des malheurs. Les cheis de la police républicaine sont poursuivis par l'ombre de Pranzioi, la peau du scélérat se colle à eux comme la tunique de Nessus se collait aux épaules du héros antique. L'Intransigeant, l'un de ses rédacteurs, le docteur Cestelnau, poursuivi pour une vilaine affaire, une substitution de cadavre. Un si honnête homme ! dit l'Intransigeant, il avait toutes les vertus. - Nous vous croyons, citoyen, nous vous croyons, cependant il lui manquait la persévérance.

» La presse républicaine de Paris tout entière gémit sur son caissier Crouzet; celui-là avait la persévérance, mais la persévérance dans le mal. Il avait organisé la fête des Tuileries, une sête de charité superbe, qui a produit 480,000 fr., il les a mangés en noces et festins. Un beau jour, ou plutôt une belle nuit, il régalait avec l'argent des pauvres journalistes qualorze beautes républicaines. - C'est beaucoup.

» Malgré ces solles dépenses, nos confrères républicains avaient confiance en lui, pourtant ils avaient quelque motif de se

» Crouzet avait été condamné à six mois de prison pour escroquerie, il avait eu successivement cinq ou six journaux tués sous lui, et il ne payait ni imprimeurs, ni rédacteurs. Les républicains avaient toujours confiance; il savait ai bien s'amuser! En revanche, il ne savait pas l'orthographe !

» It n'en était pas moins directeur et rédacteur en chef d'un grand journal. S'il ignorait l'orthographe, il connaissait à merveille la soustraction; en effet, il a laissé dans la caisse 40 francs 40 centimes, et est parti avec le reste, plus une joyeuse compagne. Ah! si un clérical avait commis pareille filouterie, si nous nous étions laissé berner d'une manière aussi grossière, quels sarcasmes les républicains lanceraient contre les cléricaux ! Mais nous, bonnes gens, nous ne savons pas mordre!

Les biens de la famille d'Orléans

Le Figare a publié un long article intitulé: Mer LE COMTE DE PARIS AGRICULTEUR. Voici le passage qui réduit à néant, une fois de plus, la fameuse légende que certains républicains de mauvaise foi rappellent de temps à autre pour les besoins de leur cause :

e Brutalement chassé de chez lui. M. le Comte de Paris a laisse l'administration du domaine aux mains d'un forestier émérite, M. Gilliot, qui est là depuis 1873. Des gardes sous ses ordres habitent divers points de la forêt. On compte 1,537 hectares de taillis et 3,419 hectares de futaies; en tout 4,906 hectares de chênes et de hêtres, y compris le Bois-l'Abbé récemment acheté prince. L'ensemble forme la forêt d'Eu. D'autres forêts très étendues touchent à celle-ci et se prolongent avec de rares coupures, çà et là, jusqu'à la ville d'Aumale. Elles appartenaient à plusieurs membres de la famille d'Orléans, au prince de Joinville, au rei des Belges, au duc d'Aumale. Afin de couper court au morcellement, ce priuce a racheté les parts de ses voisins.

» Le famille d'Orléans possédail, en outre, dans cette contrée, beaucoup de bois et de terres disséminés que le fisc a vendus après les décrets de confiscation, en 1852. Il en a été de même partout où les intermédiaires des princes n'out pas pu acquérir tous les biens et paralyser les décrets impérisux. Ces biens, aujourd'hui passes en plusieurs mains, n'ont pas été rendus. En 1873, les princes ont simplement demandé et obtenu que le fisc cessat de les voler en touchant leurs revenus à leur place; ils n'ont pas réclamé un denier des revenus indûment louchés par l'Etat pendant vingt ans. C'est pourquoi, loin de jeter la pierre à la famille d'Orléans, les personnes de bonne foi, même les républicains honnêtes, au courant de l'affaire de la confiscation, sont d'avis qu'il serait juste de remercier les princes d'evoir, en acceptant une restitution partielle, signé, pour ainsi dire, au profit de la France une donation de plus de cinquante millions. Cela sans compter le don récent de Chantilly.....

Ce qui n'empêchera pas, à la première occasion, les feuilles républicaines habituées au mensonge de répéter que les princes d'Orléans ont réclamé 40 millions à la France, au lendemain de nos désastres !

Et dire que certains lecteurs, très crédules, croient que c'est arrivé l

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'AFFAIRE DE RAON-SUR-PLAINE

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie le rapport préliminaire du procureur impérial de Colmar sur l'affaire de Raon-sur-Plaine. La conclusion est que les coups de feu ont été tirés, sur le territoire allemand, contre des braconniers présumés, et que deux de ces derniers ont été atteints sur le territoire allemand.

D'autre part, M. Flourens a reçu hier matin les pièces envoyées par M. Sadoul, procureur de la République à Nancy. Ces pièces établissent d'une saçon péremptoire: 4º Qu'à aucun moment les chasseurs

n'ont quitté le territoire français;

2º Qu'ils ont été frappés sur le territoire français.

M. Raindre, notre chargé d'affeires à Berlin, aura une entrevue vendredi, pour discuter l'affaire, avec M. le comte Herbert de Bismarck.

Le rapport du procureur général de Nancy sur l'affaire de Raon, parvenu hier matin su ministère, va être transmis à Berlin.

On n'aura pas de solution avant une huitaine de jours.

Il ressort surtout des dépositions recueillies que les douaniers allemands se font accompagner de soldats, à tour de rôle, pour leur apprendre les chemins de la frontière.

Le préfet des Vosges a visité la veuve Brignon et lui a remis 100 francs en attendant des secours plus considérables du gouvernement français.

M. Fallières a envoyé un secours de 500 francs à la veuve de Brignon.

L'état de M. de Wangen est aussi satisfaisant que possible, mais la guérison sera longue. Le blessé ne pourra pas être transporté à Nancy avant un mois.

La Gazette nationale de Berlin, tout en regrettant l'incident produit à la frontière, dit que les excitations chauvines françaises en sont cause, parce quelles forcent le gouvernement afternand à prendre des mesures rigoureuses.

On assure que le rapport du procureur général conclut à la condemnation du meurtrier et une indemnité envers la veuve Bri-

gnon et M. de Wangen.

Le Norddeutsche de Berlin publie le rapport du procureur de Colmar, dans lequel il s'efforce de démontrer que les chasseurs français étaient sur le territoire allemand; mais il reconnaît que les traces de sang n'existent uniquement que sur le territoire français. nort \$ 206 he was to broke of a Direct

A QUI LA FAUTE?

La République française s'est montrée fort émue de l'accroissement de consommation des alcools de mauvaise qualité: c'est d'une bonne ame. Elle recherche les causes de cet accroissement: c'est fort sage. Elle en a trouvé deux: le privilège des bouilleurs de cru, question très délicate sur laquelle nous nous réservons de revenir en temps opporton, puis l'introduction dans certaines conditions des vins d'Espagne.

« En vertu d'un traité de commerce, les vins d'Espagne paient à la frontière un droit insignifiant tant que leur force en alcool ne dépasse point 45 0/0. Les Espagnols profitent de cette clause pour amener tous leurs vins d'exportation à ce maximum de force en y ajoutant les plus détestables produits de la distillation allemande. Ils ruinent ainsi l'antique réputation de leurs vignobles et en même temps notre santé ».

Qui a conclu ce traité de commerce? Les républicains. Qui le maintient en dépit des réclamations les plus énergiques du Midi? Les républicains. La République française ant été plus adroite de ne pas nous en faire souvenir.

LE NOUVEL ÉVÊQUE DE QUIMPER

M. l'abbé Lamarche, curé des Batignolles, vient d'être nommé évêque de Quimper.

Le Petit Journal rend en ces termes hommage au nouvel évêque :

Le curé de Sainte-Marie des Bati-

gnolles, M. l'abbé Lamarche, dont nous annonçons la nomination à l'évêché de Quimper, est une des physionomies les plus sympathiques du clergé parisien.

» Au physique un grand bel homme de soixante ans, figure ouverte et souriante, manières distinguées: le type du prêtre simable et de bonne compagnie.

» Né à Paris en 1827, c'est à Paris qu'il a accompli toute sa carrière, sauf quelques voyages à travers l'Europe, à la suite des armées.

» Tout récemment ordonné prêtre lorsque éclata la guerre de Crimée, il s'engagea comme aumônier militaire et se fit, pendant toute la campagne, remarquer par son courage et son dévouement, si bien qu'après Sébastopol il fut, quoique bien jeune encore, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

» De même en 1870; pris avec l'armée de Mac-Mahon, il voulut suivre en captivité ses infortunés compagnons d'armes, et fut, avec eux, interné au fin fond de la Poméranie. Après la signature de la paix, il obtint du gouvernement allemend qu'on lui permît d'élever à ses frais un monument funèbre à ceux qui étaient morts.

» L'année dernière, envoyé par le gouvernement français, il retourna là-bas près de Breslau, pour restaurer et rendre définitif ce monument qui perpétue, sur le sol étranger, le souvenir de nos souffrances et de notre héroïsme.

» Il réussit pleinement dans sa mission difficile, car il s'agissait d'obtenir de nos vainqueurs une concession de terrain perpétuelle.

» L'abbé Lamarche était depuis dix ans curé de la paroisse Sainte-Marie des Batignolles, qu'il administrait avec un tact reconnu de tous. Entre autres bonnes œuvres que lui doivent ses paroissiens, il faut signaler une maison de retraite, fondée par ses soins aux Andelys (Eure), et où sont recueillis un grand nombre de vieillards.

» Ceux-là, surtout, le regretteront. »

ETRANGER

ALLEMAGNE. - La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que le prince de Bismarck a reçu, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans le ministère prussien, un grand nombre de salutations bienveillantes de toutes les parties de l'Allemegne, et aussi des pays étrangers, en particuler de l'Autriche, de l'Italie et de l'Angleierre.

Le journal allemand ajoute que le nombre des dépêches seules s'élève à plusieurs centaines. Il constate, en outre, que le chancelier de l'empire a reçu des témoignages de sympathie tout particuliers du roi d'Italie et de M. Crispi.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers retraités faisant partie du cadre constitutif de l'École militaire préparatoire d'Autun, ainsi que les hommes de troupe du petit état-mejor de cette École, à l'exception des instrmiers militaires, porteront l'uniforme de l'École d'application de cavalerie.

L'Agence libre a communiqué la note suivante:

« Notre correspondant de Prague nous mande la nouvelle suivante, dont la source mérile toute créance et qui nous paraît mériter d'attirer l'attention du gouvernement.

» Entre le 15 et le 20 du présent mois, c'est-à dire dans les premiers jours de la présente semaine, ont eu lieu à Breslau des expériences du fusil Lebel, dont l'état-major allemand se serait procuré un modèle.

» Le fait des expériences, nous écrit noire correspondant, est absolument incontestable. On croit que le fusil en question provient des wagons qui ont été ouverts dans le trajet entre Saint-Etienne et Besancon; mais on suppose que l'état-major allemand n'a point encore eu connaissance de la poudre exigée par le fusil Lebel. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 septembre. Le merché conserve en bonne attitude; les cours sont stationnaires aux niveaux précédents: 8 0/0, 81.57; 4 1/2 0/0, 109.02.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,365. Les obligations foncières et communales des diverses séries sont toujours très recherchées per le public qui reconneît chaque jour que ces titres sont les plus avantageux au double point de vue du nombre des tirages et de l'importance

La Société Générale se maintient solidement à 460 et l'on a lieu de compter sur un niveau plus élevé étant donné l'excellente situation de cette

La Banque d'Escompte est très serme à 468. Les tendances continuent à porter le titre vers le cours de 500, qui est d'ailleurs sa véritable cole.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le Placement dotal, combinaison spéciale à la compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille, en vue de constituer une dot pour les enfants. Cette combinaison est tout le contraire des tontines qui ont causé tant de mécomptes et n'ont rien de common avec l'assurance sur la vie.

Les Dépôts et Comptes courants se négocient à

Toujours nombreuses transactions sur les Polices AB de l'Assurance financière. Les coupures de 100 francs sont principalement l'objet des demandes en raison de la modicité du prix d'achat.

L'action de Pansma est bien tenue à 355. Les diverses obligations donnent lieu à de nombreux

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Ecole de Cavalerie de Saumur

LISTE de classement, par ordre de mérite, à la suite du concours de 1887, des Sous-Officiers de cavalerie admis à suivre les cours de la division des Sous-Officiers elèves-offi-

Sendue, adjudant au 3° chasseurs d'Afrique. Lesueur, marechal des logis au 3 spahis.

Tourot, adjudant au 6 husserds. Chambon, adjudant su 3. dragons.

Brabet, adjudant au 2 chasseurs. Dommang-t, maréch. des log. au 14 chass. Mathieu, adjudant au 15 chasseurs. L Huitlier, mar. des log. chef au 6 chass. d'Af.

Balaresque, mar. des log. chef au 9 chass. Gorichon, adjudant au 26 dragons. Resuge, mar. des log. chef au 3 chass. Bégé, mar. des logis chef au 7 dragons.

Lallé, mar. des log. chef au 6 chess. d'Af. Vignes, adjudant au 4 cuirassiers.

15 Batul, mar. des logis au 3 chass. d'Af. 16 Epp. mar. des log. au 6 chass. d'Afr. 17 Eudel du Gord, adjudant au 1et dragons. 18 De Burgat, mar. des log. chef au 7. drag

19 Marchal de Corny, m. des log. ch. au 10 huss. 20 De Gombert, mar. des log. chef au 12 huss. 21 Worms, adjudant au 8 cuirassiers. 22 De Guibert, adjudant instructeur à l'École militaire préparatoire de cavalerie.

23 Fourrier, mar. des log. au 6 chass. d'Af. 24 Chautard, m. des log. ch. au 1er chass. d'Af. 25 Bourseul, m. des log. chef au 1er chass. d'Af.

26 Bayon, mar. des log. chef au 7 drag. 27 Soudant, mar. des log. chef au 2 cuirass. 28 Godeau, mar. des log. maître de manège à

1 École supérieure de guerre.
29 Fouen, mar. des log. chef au 13 drag.
30 Lempereur de Saint-Pierre, mar. des log. chef au 12 chasseurs. 31 Poinçon de la Blanchardière Jan de la Hame-

linaye, mar. des log. chef au 12 huss. Ruffier, mar. des log. fourr. au 3 spahis. 33 Brach, adjud. à l'Ecole d'applic. de cavalerie. Renu, mar. des log. au 10 chass.

Vanier, mar. des log. au 6 huss. 36 De Tulle de Villefranche, mar. des log. chef au 3. drag.

37 De Champeaux, mar. des log. au 3° spahis. 38 Hinkelbin, adjudant au 4° dragons. 39 Dutertre, mar. des log. au 24 drag. 40 Grandin de Lépievier, m. des log. au 8. huss. 41 Robert, mar. des log. chef au 9 cuirass.

42 Richard, adjudant au 8 cuirassiers. 43 Gasson Bugeaud d'Isly, mar. des logis au 4.

44 Vallet de Villeneuve, adjud. au 12: cuirass. 45 Bonnin de la Bonninière de Beaumont, mar.

des log. chef au 4° chass.

46 Merle du Bourg, m. des log. chef au 4° drag.

47 Daviaud, mar. des log. chef au 14° chass.

48 Desmonts, mar. des log. chef au 1° cuirass.
49 d'Audiffret, mar. des log. au 3° chass. d'Af.
50 Trochu, marech. des log. au 25° drag. 51 de Salignac-Fénelon, mar. des logis chef au

4. dragons.

52 Rousseau, mar. des log. au 1° drag.
53 Lechalas, mar. des log. chef au 24° drag.
54 Gersbach, mar. des log. chef au 11° huss. 55 Dagonet, mar. des log. au 6 chass. 56 Bose, mar. des log. au 14 chass.

de Royère, mar. des log. au 4. chass. d'Af. 58 Albertus, mar. des log. chef su 2 cuirass.
59 Normand, mar. des log. au 11 huss.
60 Boutaud de Lavilléon, mar. des log. chef au

Cesbron-Lavau, maréch. des log. au 2. chass. 62 Colson, maréchal des logis au 7° dragons. 63 de la Mouss ye, maréch. des log. chef au 24°

64 Haguet, maréchal des logis au 3 cuirassiers. 65 de Breda, maréchal des logis au 4 hussards. 66 Figuières, marech. des log. chef au 1 spahis. 67 de Mauléon de Binyère, maréch. des log. au

15. dragons. to metanyan eranna o'l

68 Lagallarde, maréchal des logis au 6 dragons. 69 Delorière, adjudant au 15 dragons.

70 Buss ère de Nercy de Vestu, maréch. des log.

chef au 6 dragons.
71 de Veye, maréchal des logis au 3 dragons.
72 Cailleteau, maréch. des log. au 4 chass. d'Af. 73 Durand, maréch. des log. fourr. au 17 chass. 74 de Sonis, maréch. des log. chef au 16 drag. 75 Caille, maréchal des logis chef au 16 chass. 76 Nivière, maréchal des logis chef au 4 cuiross.

Acard, adjudant au 18 chasseurs. 78 Bachelier, adjudant au 5 cuirassiers.
79 Costa de Saint-Genix de Beauregard, maréch.
des logis chef au 4 chasseurs.

80 Poivret, maréchal des logis chel au 23 drag. Taraud, maréchal des logis chef au 17 chass. de Massol, maréch. des logis chef au 5 drag. 83 de Talode du Grail, maréch. des log. chef au 9. cuirassiers.

84 Sautereau, maréch. des logis chef au 2 drag. 85 de Courson de la Villeneuve, maréch. des log. au 4 chaeseurs.

86 Greyfié de Bellecombe, maréch. des log. chef au 11. hussards.

87 Jourdan du Mazot, mar. des log. au 17 drag. 88 Violette, maréchal des logis chef au 26 drag. 89 Bincaz, maréchal des logis chef au 8 huss. 90 Chevreau, maréch. des log. fourr. au 1 spahis

(escadron du Sénégal).

91 de Coral, maréchal des logis chef au 4 chass.

92 Muller, maréchal des logis au 1 chass. d'Af. 93 d'Arlot de Saint-Saud, m. des log. au 6. hoss. 94 Goranflaux de la Giraudière, m. des logis au

5º cuirassiers. 95 Beudant, meréchel des logis au 23º dragons. 96 Boucher de la Rupelle, m. des log. au 8º drag.

97 Chamorin, adjudant au 9º dragons. 98 Pacoret de Saint-Bon, war. des logis chef au 3º husserds.

99 de Meaussé, maréchal des logis au 1° huss. 100 Lagarde, maréchal des logis au 5° chass. d'Af. 101 Guerin, maréchal des logis au 3º dragons.

102 Joly de Bammeville, m. des logis au 5º drag. 103 Roussel, m. des logis chef au 2º chasseurs.

104 de Bouet du Portat, m. des logis au 11º chass. 105 Fougeras-Lavergaolle, m. des log. fourrier au 1er chasseurs d'Afrique. 106 Lasies, m. des log. fourr. au 1er chass. d'Af.

107 Martineau, m. des logis au 6º huss irde. 108 Bibet, maréchal des logis au 3º cuirassiers. 109 Gourdiat, m. des logis au 5° chass. d'Af. 110 de Virieu, adjudant au 6° cuiressière. 111 Molitor, m. des logis chef au 12° dragons.

112 Drouhard, m. des logis chef au 1er dragons. Viette de la Rivagerie, m. des log. au 4º spahis.

114 Piole, m. des logis au 6º chass. d'Af. 115 Robinet de Cléry, m. des log. au 6º chass. d'Af. 116 Bouchard, adjudant au 16º chasseurs. 117 Losiaux, maréchal des logis au 17º chasseurs.

118 Vidalin, maréchal des logis au 19° chasseurs.
119 de Piatel du Piateau, m. des log. au 6° drag.
120 d'Ideville, m. des logis chef au 12° chasseurs.
121 Lacour, m. des logis s-instruct. adj. à l'Ecola spéciale militaire.

Avet, m. des logis chel au 17º dragons. 123 Desaulses de Freycinet, m. des log. au 20º drag.

124 Beaudesson, m. des log. chef au 10° hussards. 125 Beau, adjudant au 11° dragons. 126 Mory, m. des log. chef au 5° dragons. 127 d'Andigné, m. des logis au 2° dragons.

128 Féray, meréchal des logis au 6º dragons. 129 Camusat de Riencey, m. des log. au 6º huss.
130 Guyot, m. des log. à l Ecola d'applic. de caval.
131 Marteau, m. des logis au 13º desgons.
132 Siriez de Lengeville, m. des logis au 5º drag.
133 Cristmann, m. des logis au 10º chasseurs.

134 Bearné, m. des log. chef au 6º cutrassiers.

135 de Vaugrineuse, m. des log. fourr. au 3 chas, 136 Roland Gosselin, m. des log. chef au 18 drag, 137 Oudart, m. des logis au 23 dragons.
138 Doublet, m. des logis chef au 23 dragons.
139 Faidy, maréch. des logis au 11 hussards.
140 Bocher, maréch. des logis au 6 cairassiers.
141 Massiani maréch. des logis au 6 cairassiers.

141 Massiani, maréch. des logis au 15° chasseurs. 142 Pierre, maréch. des logis au 1er cuira siers.

143 d'Anglejan, maréch. des logis au 16 chass. 144 Doyen, maréch. des logis chef au 14 dragons. 145 Guillemot, maréch. des logis au 14 chass. a Quant nor Chambres, leur poissance

Vétérinaires militaires

Par application du décret du 14 janvier 4860 (article 2) et par décision ministérielle du 25 septembre 1887, ont été nommés aides-vétérinaires stagiaires à l'Ecole d'application de cavalerie, pour prendre rang du 1er octobre 1887, les 22 vétérinaires diplomés désignés ci-après, savoir: budget que e per minicière e ro MM : che-

Lasserre (Joseph); - Carré (Anselme); -Roynard (Joseph); - Duquet (Louis); -Rebeillard (Alix); - Audebert (Marie); -Cazalbou (Léon); - Laney (Etienne); -Drappier (Emile); - Viaud (Jean); - Porcherel (Armand); - Thery [Jean-Baptiste]; — Rey (Léon); — Hardou (Louis); — Esclauze (Annel); — Reynal (Joseph); — Ducasse (Marcelin); - Tonner (Marie); -Duplat (Paul); - Gaget (Louis); - Lemire (Albert); - Jullian (Michel).

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale se fera entendre dimanche prochain, à 4 heures du soir, dans le Square du théâtre.

Programme.

4. Marche orientale. Jasmana lies no 2. Il Delirio, mazurka, non al aggregota

- 3. Le Contrebandier, boléro.
- L. Emira, fantaisie.
- Air national russe.
 Le Flamand, allegro.

Le Chef de musique, V. MRYER.

TRAMWAYS SAUMUROIS

Nous avons reçu hier, trop tard pour la publier, la lettre suivante. M. Chicoteau n'a pas plus confiance que nous dans notre correspondant, le gros actionnaire parisien.

Saumur, 27 septembre 1887.

Monsieur le Directeur,

L'Echo Saumurois publie aujourd'hui, sans toutefois l'approuver, un article signé « un gros actionuaire de Paris » duquel il résulte que tout va bien dans l'entreprise des tramways saumurois, que tout est en règle et que les Parisiens ont raison et les Saumurois grand tort de se plaindre.

Nous voulons la déchéance de ces pauvres diables de bauquiers, et c'est un cierge qu'il leur faut avec la décoration du ministère, s'il vous plaît, et la perspective pour nous, le bon petit peuple, d'un baisement de mains prochain et vraiment princier.

La réponse à ces billevasées est si facile que je la fais de suite, je réponds et je signe, parce que ja suis parfaitement désigné dans cet article anonyme, moi qui me flatte d'avoir provoqué l'union des Saumurois, pour demander ou exiger au besoin l'achèrement des tramways et le règlement de cette affaire :

Parce que, petit Saumurois peu respectueux d'un gros actionnaire, je n'admets pas que certains personuages, qui semblent plutôt être de la race d'Israël que Parisiens, comme ils le disent, viennent crier au voleur chez nous quand nous sommes les volés;

Parce que j'ai le plus grand désir, quand je me promène dans mon pays, de ne pas laisser dans les trous de cette ligne ma tête de provincial, comme j'y ai laissé cheval et voiture il y a quelques jours, devant le charmant castel de mon excellent ami M. Bouvel, de Saint-Florent, qui en témoignera au besoin, jen suis sûr.

L'actionnaire parisien qui vous écrit se voile la face et parle de déchéance, de déchéance imméritée, dit-il.

Bonne idée qu'il nous donne la; et dire que nous n'y songions pas quand nous voyions les travaux suspendus, les ouvriers sans pain, les machines sans charbon, — les buissiers tous les jours à la porta avec les contraintes et les saisies, — nos fonctionnaires et administrateurs fatignés des abus et des plaintes, tous les habitants, les actionnaires, propriétaires et ouvriers du p ys attendant en vain la belle récolte promise à cette semence fournie par tous en argent, en terre, en travaux et en patience, et se demandant pour quoi et comment le sol du pays asumurois ne rend plus vingt mesures pour une comme au hon vieux temps!

Vous parlez les premiers, Messieurs de Paris, de déchéance, et vous faites un appel suprême à l'honnéleté supérieure de M. de Hérédia, ministre des travaux publics, et en même temps à la conscience du public de Paris et de Saumur, que vous déflez du moindre petit blâme à l'encontre de ces sociétés anonymes qui ont successivement entrepris les travaux

Nous acceptons l'enquête et avec vous nous ditons qu'elle s'impose d'urgence.

Vous proposez de presser le conseil d'administration!— où siège-t-il, qui est-il??— de vendre le paquet d'actions pour continuer l'œuvre! A qui les vendre et combien? Et encore où les trouver et comment les livrer ces actions?

Enfin vous conseillez de choisir un ou deux mandataires, mais en spécifient bien qu'ils devront être de Paris, parce que, sur la place de Paris, les travaux de notre pauvre ligne de Sanmur marche-

tont plus vite lander - HUMPAR -Vous vous moquez, compère, et tout cela est absolument grotesque et prêterait à rire sans le tableau que nous avons ici, place de Saumur, de bons ouvriers qui attendent le pain qu'ils ont gaand chez vous, et que j'invite, entre parenthèse, à continuer à m'apporter les notes qui leur sont dues. De braves gens dont la plus grande crainte est celle d'une dépense inutile quand ils avaient Youlu avant tout retirer de leur argent la prospérité et le progrès pour leur pays ;- pays dont nous sommes flers parce qu'il est en France des plus beaux et des plus riches et que vous avez pu cependant, pendant cinq longues années, défoncer, encombrer et salir jusqu'au sevil de nos portes, jusqu'an cour de notre ville, sans protestation de

notre part. Il ne s'est pas trouvé jusqu'ici parmi nous un seul audacieux pour vous demander, après l'expiration des délais raisonnables accordés par privilège et d'après leur importance aux travaux publics, si tout citoyen français n'a plus le droit de vivre en paix et en sécurité dans sa maison.

C'est au nom de ce droit, Monsieur de Paris, et non dans un but de spéculation malsaine et pour avoir à vil prix, comme vous le dites, cette entreprise, que ce pelit groupe innommé d'actionnaires m'a fait l'honneur de se réunir chez moi, samedi dernier, et quand vous proposez de choisir en la personne d'actionnaires parisiens pur sang un ou deux délégués spéciaux qui activent auprès d'un monsieur Von Oven (un nom moios parisien celuilà!) l'achèvement des tramways de Saumur, vous arrivez trop tard comme ce grand seigneur légendaire que nous connaissens tous. Les Saumurois sont montes à cheval et i's ont de hons chevaux, ils ont pris le devant et nommé, avec son assentimest, celui qui est le premier parmi eux par sa situation dans le pays comme dans l'affaire même, avec mission spéciale de les représenter et d'en floir à tout prix ; ils ont fait un bon choix, je vons le garantis, et vous le savez bien.

Les balivernes d'anian n'auront plus crédit ici, et nous autres qui chassons dans les landes avec des chiens, nous ne ressemblons pas du tout aux gros banquiers de Paris, qui chassent dans leurs parcs avec des hommes, et dans notre langue cynégétique nous avons des noms inconnus à ees messieurs, dont un qui s'appelle le change. — Nous n'en voulons pas ici, et pour que vous nous approuvir z une bonne fois, nous voulons être bons enfants.

Nous vous incitons, après vendanges, à venir chasser avec nous. L'année de viu s'annonce bonne et vous verrez que nous sommes encore france disciples de notre voisin le grand Rabeleis, chez lequel nous avons le désir d'aller bientôt par ce tramway, commencé sous nos auspices et avec notre permission. Nous ne voulous pas qu'en nous reproche, à Chinon, d'oublier comme vous l'avez fait à Saumur ce vieux dicton des bons vignerons: « Quond le vin est tiré il faut le boire »; et si vous persistez à laisser là votre cruche à moitié pleine, nous agirons non pas pour le casser, comme vous faites semblant de le croire, mais bien pour la remplir et la bien boucher pour que le vin soit bon; c'est la gloire de nos vieux co'eaux et la bonne santé de tous que nous voulons conserver. Venez donc nous voir en amis et ne files plus les méchants. - Nous vous paierons comptant tous les travaux pour ce qu'ils valent. Laissez-nous en paix, marchez ou allez vous en, et si vous résistez nous appellerons nos grands protecteurs qui vous font peur bien à tort, et que je ne crains pas comme vous de nommer, parce qu'ils s'appellent la Loi,la Justice, - le Travait et le Bon Sens.

Votre très dévoué compatriote,

CHICOTEAU,

Propriétaire à Saumur et à la Roche-Marteau, près Fontevrault.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Séance du 26 septembre

Le Conseil s'est réuni lundi, à la Sous-Préfecture, pour la deuxième partie de la session annuelle.

Etaient présents: MM. de la Selle, Lefié, Hardouin, Couscher, Godard, Bouju, Bizouiller, Baudrier et Guionis.

M. de la Selle ayant été désigné pour la présidence, a déclaré la séance ouverte.

M. le Sous-Préfet a exposé que le Conseil était appelé à répartir entre les communes le contingent fixé par le Conseil général dans les contributions directes. Le contingent pour 1887 a été établi de la manière suivante : contribution foncière (propriétés non bâties, 440,293 francs; propriétés bâties, 419,469 francs); contribution personnelle mobilière, 123,597 francs, et contribution des portes et fenêtres, 87,832 francs.

Il a aussi fait passer sous les yeux du Conseil le projet de répartition desdites contributions, préparé par la direction, pour 4888.

Le Conseil, adoptant les propositions du directeur des contributions directes, a arrêté, conformément à ces propositions, la réparlition entre chaque commune.

Le Conseil a ensuite émis les vœux sui-

1º Qu'en considération de l'état des vignobles de l'arrondissement et de l'insuffisance du traitement contre le phylloxéra, l'autorisation soit accordée par M. le Préfet pour la culture des cépages dits américains, dans les communes reconnues phylloxérées;

2º Le Conseil appelle l'attention de l'autorité judiciaire sur le nombre toujours croissant des mendiants et des vagabonds qui parcourent les communes de l'arrondisment en imposant de lourdes charges aux habitants dont ils mendeent la sécurité;

3º Que l'on achève le plus promptement possible les tramways saumurois qui sont réclamés depuis très longtemps par les propriétaires riverains et par le public.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a déclaré la session close.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

La Société Nautique de Saumur informe le public que, par suite de la baisse continuelle des eaux. il lui est impossible de faire des Régates le 2 octobre, comme elle l'avait projeté.

La température ne permettant pas de les reculer davantage, il a été décidé que l'économie résultant de la suppression de cette fête serait employée à rehausser l'éclat de celle qu'elle doit donner l'an prochain.

LA GRÈVE DE L'INDUSTRIE CHOLETAISE

L'Anjou a reçu la dépêche suivante de Cholet, 28 septembre, 11 heures 40 matin:

« Hier soir a eu lieu une réunion nombreuse dans laquelle les grévistes ont acclamé chaleureusement le vote du Conseil municipal de Paris.

» Les délégués ouvriers ont annoncé que l'accord était fait avec les fabricants de coton à la main.

» La réunion a décidé la cessation de la grève générale.

» Tous les tisserands à la main ont repris leur travail. Le tissage Pellaumail fonctionnera aujourd'hui.

» Quatre cents ouvriers d'autres établissements mécaniques continuent la grève. »

POITIERS.

Si cela continue, le tribunal de Poitiers sera bientôt composé de licenciés au bibe-

Nous avions déjà comme juge suppléant M. Jozeau, un tout jeune homme imberbe, à peine sorti de l'École de droit. Voilà que M. Julien, qui a quelques poils de plus au menton mais quelques mois de moins, est aussi nommé juge suppléant.

Ces deux jeunes gens peuvent être d'excellents garçons et de ces âmes bien nées auxquelles la valeur n'attend point le nombre des années, mais franchement leur place serait bien plutôt aux conférences des slagiaires qu's un véritable tribunal.

Quand on les verra tous les deux sur leurs sièges, on ne pourra s'empêcher de les prendre pour des enfants jouant au juge, comme des gamins de 40 ans jouent au général.

Ce n'est pas en confiant les fonctions les plus délicates qui existent à des avocats fratchement éclos qu'on relèvera le prestige de la magistrature épurée.

(Journal de l'Ouest.)

Quelques heures agréables à passer en lisant l'Almanach des Pholes Suisses, donné gratoitement dans toutes les pharmacies. 64 pages illustrées.

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 24 septembre:

Texte: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Incendie du théâtre d'Exeter. — La mobilisation. — Sur la grève: Les retardataires. — Les mois fleuris: Septembre. — L'exposition du Havre. — Les têtes du centenaire de la Constitution américaine: M. Francis Marion Crawford; Hymne national. — Il faut des époux assortis, nouvelle, par Armand Lapointe. — Echecs. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAYURES: Angleterre: Incendie du théâtre d'Exeter (Devonshire), le 6 septembre. — Les manœuvres de la mobilisation: Le général Férron élève le général Clément à la dignité de commandeur de la Légion-d'Honneur, sur le plateau de Villasavary, après la combat du 10 septembre; Entrée des troupes d'attaque du 17° corps, dans le village de Montgaillard, le 12 septembre; Le général Bréart passe en revue le 17° corps, le 13 septembre. — Sur la plage: Les retar-

dataires. — Les mois fleuris: Septembre. — Le Havre: Les deux extrémités du port de commerce pendant l'exposition maritime. — M. Francis Marion Crawford, écrivain américain, auteur du nouvel hymne national des Etats-Unis d'Amérique; Autographe de M. Crawford, première strophe et chœur de l'hymne national américain, composé à l'occasion du centenaire de la Constitution des Etats-Unis. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 ceptimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

L'Agence du Crédit Lyonnais, à Angers, paie tous les Coupons sans aucun frais ni commission.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864 CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

20

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse.—Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cles de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouestet de Paris-Lyon-Méditerranée).—Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges).—Garde de Titres.—Envois de Fonds (Départements, Algéria et Étranger).—Billets de Crédit circulaires.—Encaissement et Escompte des Effets de Commerce.—Avances sur Titres.—Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres.—Souscriptions aux Emissions.— Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

AVIS IMPORTANT

Nous recevons l'avis suivant que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lectrices. Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, préparent, pour le Lundi 3 Octobre, leur exposition générale des nouveautés d'Automne et d'Hiver.

Grande mise en vente de toutes les nouveautés les plus récentes en Soieries, Lainages, Draperies et Étoffes de fantaisie pour Robes et Costumes.

Les vêtements de toutes formes pour les Dames et les enfants; les Manteaux, Confections, Costumes, Peignoirs, Matinées, Vêtements de Fillettes et de Garçonnets, les Modes, le Lingerie et les Layettes, les Jupons et les Jupes de Costume posédent l'élégance particulière qui a toujours distingué leurs créations.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS:

Demandes d'Echantillons.

L'Administration des Grands Magasins du Louvre, à Paris, expétie france et gratis, dans toute la France et dans le Monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tiesus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adre-sée à Messieurs les Administrateurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'Échantillons, afin que les collections solent bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 fra et au dessus sont expédiés enlièrement franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, de Paria, n'ont ni agence ni succursale dans aucune ville des départements.

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents Pâtés de Saint Hubert, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur:

La boîte nº 2...... 2 »»
La boîte nº 3..... 2 »»

LES FRÉRES MAHON médecins spéciaux, quérisons par an dans les hépitaux. » Maladies de la peau el du cuir chevelu, teignes, dartres, chate des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente aus de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dérnier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou Dépôt des Pommades Mahon à Saumar, à la pharmacie Garlin. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE DAUBTERRE.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Daubterre, négociant en vins au Pont-Fouchard (Bagneux), et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite fai lite sont invités à se réunir, le samedi 1^{tr} octobre 1887, à 9 heures du matin, au Tribunal, salle des faillies, pour être consultés tant sur le composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination dun nouveau syndic.

Pour extrait:
(656) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Aux enchères publiques.

Le SAMEDI 1" OCTOBRE, à une heure du soir, à Saumur, place de la Bilange, il sera vendu deux camions, une calèche et un phaéton.

Au comptant, plus 10 0/0.

Eiude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

LHURRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 2 octobre 1887, à midi,

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M' GAUTIER, notaire,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Echelle,

Comprenant au rez-de-chaussée 2 chambres, chambre au premier; à côté, cave; cour, hangar et beau jardin.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

On traitera de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M° GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, dépositaire du catier des charges. (646)

Grands Magadine du Louvre, à Paris

Coupes de Bois

Situées sur la Terre de Brézé, station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces coupes sont à exploiter en 1887, 1888, 1889.

Ensemble: 119 hectares 17 ares 59 centiares.

Il existe sur ces Coupes 1,235 anciens, 1,159 modernes et 1,509 balivettes; les arbres essence de chêne seront campris dans la vente avec le taillis. Plus 1,110 cadets.

Catte venta pourra être réduite, si le désir en est manifesté, à la vente des Coupes composant l'exercice 1887, 1888.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon et d'écorcer.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Volland, régisseur de la Terre de Brézé, à Brézé. (639)

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON VEC GRAND JARDIN.

ÉCURIE. REMISE.

A Saumur, rue Beaurepaire, n° 43.

Pour le 1er octobre,

MAISON ET JARDIN REMISE ET ÉCURIE

Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. Guignand, rue du Portail-Louis, 45. (522)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

MAISON

Rue du Puits-Tribouillet, nº 6,

AVEC ÉCURIES & REMISE S'adresser à M^{me} Pichon, à Sainte-Anne de Nantilly, ou à M^e Gautier, notaire. (653)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puils-Neuf. (577)

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE...... 65 fr.
VIN BLANC sopérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 80 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cusinière.

On accepterait des places séparées. S'adresser au bureau du journal.

On demande une **femme** sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET Off. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTBAU et CAMUS, Poitiers.

(287)

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT Vitrerie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues eu détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que: Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sur garant.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM.WICKHAM Fres, Dre, Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque. 16, a Paris.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{m.} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SAME Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

Extraction, Aurification-Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODRT.

travaux publics, et en même temps n'in conscience

du paulie de Peris et de Surmor, que vous défiez

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 48 SEPTEMBRE 1887. Valeurs au comptant Clotur précéte Dernier Dernier Valeurs au comptant Valeurs au comptant Valeurs au comptant: précicours. cours. cours. 516 15 387 50 517 - 3 388 50 B 81 85 OBLIGATIONS. 85 30 102 50 Paris-Lyon-Méditerranée. . 1260 396 Ville de Paris, oblig. 1855-1860 — 1865, 4 %... — 1869, 3 %... — 1871, 8 %... 395 75 404 50 395 -394 25 393 25 526 518 525 50 Midi 102 519 1546 25 168 87 109 Nord . . 411 50 411 396 1822 50 1326 512 — 4180 — 460 — 1025 — 512 - 1871, 8 %... - 1875, 6 %... - 1876, 6 %... Bons de liquid. Ville de Paris. 391 50 Banque de France. 520 520 520 25 Societé Générale . . 160 520 -531 50 392 50 392 Paris-Bourbonnals Comptoir d'escompte 1097 590 - 592 440 - 438 494 533 566 25 570 1365 — 1366 Credit Foncier, act. 300 fr. Obligations communales 1879. 479 — 480 Obligat. foncières 1879 3 %... 484 50 483 Obligat. foncières 1 88 3 %... 884 50 284 315 - 315 - 3 352 50 357 50 3 Credit mobilier Canal Iniér .- Panama . . .

HEMINS DE PER - GARE

GARES DE SAUMUB

LIGN:	LIGNE D'ORLÉANS		
SAUMUR MONTHAUTE TRICKING DOUBLE Own Own	WisterOwn (Own (Own)	UMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR. Mixte Mixte Expr. Omn. Omn. Expr. soir soir soir	STATIONS Direct Omn. Expr. Omn. Omn. Omn. Expr. Omn. Omn
Saumur(orl.) 2 03 6 53 p p 1 88 4 16 8 34 Saumur (Saumur(état)	(étai). 8 31 4 13 8 30 \$27 Yery. 1. . 8 87 4 26 \$43 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10 \$10	ntes 8 32 12 31	Angers 2 19 6 30 8 45 11 29 5 57 5 39 9 56 La Ménitré 2 59 7 10 9 10 12 08 3 42 6 13 9 56 Les Rosiers 7 19 9 18 12 17 3 52 6 42 St-Clément 7 26 2 12 24 8 59 6 39 5 St-Martin
STATIONS Omn. Mixte Expr. Mixte Omn. Omn. Expr. matin matin soir soir. soir soir.	matin matin matin soir soir 6 23 8 57 11 54 1 37 8 12 Chât	TATIONS Omn. Expr. Omn. Omn. Expr. Omn. matin matin matin matin matin matin matin matin matin	Tours 5 05 9 42 11 05 2 36 6 35 soir soir TOURS — SAUMUR — ANGERS Expr. Omn. Omn. Omn. Expr. Omn. Direct mixte mixte
Loudun	lelnay 6 37 9 16 12 34 1 54 8 81 Werna (dép.) 6 57 9 35 1 2 2 31 0 32 7 (état) 7 45 10 22 1 29 3 01 0 59	ntes	Tours 1 23 5 , 7 15 11 35 2 05 6 45 9 30 Langeals 2 09 5 45 8 × 12 13 2 49 6 6 3 10 09 Port-Boulet 2 37 6 23 8 39 12 46 2 09 6 43 10 09 Varennes 8 6 35 8 51 12 57 8 45 Saumur (a) 2 56 6 48 9 04 1 08 3 24 7 16 10 40 — (dép.) 3 03 6 55 9 12 1 13 3 29 7 15 10 40
SAUMUR - BOURGUEIL Omn. o	STATIONS Mixte matin Saumur	Mixte Mixte STATIONS Mixte Omn. Mixte matin soir.	Si-Martin